



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)  
23-27 octobre 2023



## Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

### *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel*

*Document final adopté par le Sommet  
(Luanda, 25 octobre 2023)*

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent,

*réaffirmant* notre engagement commun à participer aux efforts déployés dans le monde en vue de lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, d'œuvrer collectivement pour la sécurité et la stabilité mondiales, de suivre de près la région du Sahel et d'accorder une attention particulière à son développement et à sa stabilité,

*rappelant* la déclaration intitulée *L'Appel du Sahel*, adoptée lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu à Vienne en septembre 2021,

*se félicitant* des résultats de la mise en œuvre du plan d'action de *L'Appel du Sahel*, qui se concentre sur cinq domaines principaux, à savoir l'environnement, la sécurité, la communauté, le développement et l'éducation,

*exprimant sa profonde préoccupation* face à la détérioration de la situation au Sahel, où la prolifération du terrorisme et l'instabilité ont atteint des niveaux sans précédent au cours des dernières années, ce qui menace par ailleurs la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier leur principe fondamental consistant à "ne laisser personne de côté",

*reconnaissant* que la région du Sahel est confrontée à de nombreux défis, tels que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et le trafic illicite de drogues, et la migration irrégulière et la prolifération des armes, qui constituent non seulement une menace pour les régions voisines, mais aussi une menace mondiale contre la paix et la sécurité ; et *reconnaissant également* que le faible niveau de développement dans la région a un impact direct sur les perspectives de vie des populations et provoque une insécurité alimentaire, des crises alimentaires et des déplacements à l'intérieur du pays, entre autres,

*ayant à l'esprit* l'aspiration de tous les peuples à vivre dans la paix et la sécurité, qui sont les conditions préalables au bien-être matériel, au développement et au progrès des pays, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

*reconnaissant* que le développement, associé à une stratégie de sécurité dans la région, est la solution à tous les défis auxquels le Sahel est confronté,

*convaincus* que la bonne gouvernance conduit à des sociétés civiles solides et organisées démocratiquement, à des systèmes judiciaires indépendants et à des administrations proches des citoyens, qu'elle permet une gestion adéquate des ressources communes et qu'elle garantit la réalisation des droits de l'homme par des actions exemptes d'abus et de corruption et dans le respect de l'état de droit,

*soulignant* que, lorsqu'il est nécessaire et demandé, le renforcement des capacités et des compétences des institutions publiques en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme est essentiel pour que les efforts de lutte contre le terrorisme aboutissent,

*réaffirmant* le rôle important des Parlements membres de l'UIP et de leurs institutions nationales respectives dans la lutte contre le terrorisme et s'agissant de répondre aux préoccupations de leurs électeurs,

F

#IPU147

*reconnaissant* le soutien des différentes organisations internationales, des organismes des Nations Unies, du monde universitaire et de la société civile, ainsi que le rôle essentiel du Comité interparlementaire G5 Sahel et des autres assemblées parlementaires régionales, qui ont tous comme but ultime de soutenir les populations de la région du Sahel,

1. *demandons* aux parlementaires du monde entier, aux organisations internationales, aux gouvernements et à la société civile de renouveler leur engagement global à renforcer leurs activités de coopération internationale avec les pays du Sahel et leurs populations pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et de réaffirmer que tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, en vertu du droit international ;
2. *demandons également* aux organisations internationales de coordonner leurs activités conformément à l'esprit de l'*Appel du Sahel* et de solliciter l'appui nécessaire auprès des organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre de leurs stratégies et résolutions sur le terrain ;
3. *exprimons* la nécessité que les peuples du Sahel participent sur un pied d'égalité à un nouvel ordre mondial, avec un nouveau contrat régional et politique qui donne la priorité au bien-être et à l'avenir des citoyens des pays du Sahel ;
4. *soulignons* l'importance de faire respecter les droits de l'homme et de répondre à d'autres besoins essentiels de la population du Sahel, en garantissant l'accès à l'eau potable, à une éducation de qualité, aux denrées alimentaires, à la sécurité et aux soins de santé de base, ainsi que d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes, qui sont les moteurs du développement, à l'éducation des filles et à l'autonomisation des femmes ;
5. *insistons* sur le fait que le développement durable est la solution à de nombreux défis auxquels la région du Sahel est confrontée ;
6. *demandons instamment* aux États du Sahel de renforcer la bonne gouvernance en mettant en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et en assurant l'accès à la justice pour tous, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives propices au développement durable ;
7. *demandons* à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de l'ONU de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel en la reconnaissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies ;
8. *exhortons* tous les parlements à sensibiliser leur institution à la situation politique et aux défis auxquels les pays du Sahel sont confrontés en rédigeant une *Motion sur le Sahel* ;
9. *demandons* au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mécanisme ad hoc de l'UIP, de concevoir, sur la base des résultats des réunions thématiques, la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, qui comprendra des projets et des initiatives de développement dans les pays du Sahel, et qui sera "la réponse mondiale à l'*Appel du Sahel* ;
10. *décidons* de créer un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour coordonner, contrôler et suivre la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, qui comprendra des projets et des initiatives en faveur du développement dans les pays du Sahel et qui sera déployée conjointement avec le Comité interparlementaire du G5 Sahel, des agences compétentes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des universités telles que l'Institut pour l'économie et la paix, de la société civile et d'autres acteurs ;
11. *exhortons* la communauté internationale à avancer en prenant des mesures tangibles afin de mettre en œuvre des projets concrets qui protègent les droits humains et le bien-être des populations du Sahel.